

République du Bénin



Fraternité - Justice - Travail

MINISTRE DE LA PROSPECTIVE, DU DEVELOPPEMENT, DE L'EVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE
(INSAE)

**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE
LA STATISTIQUE (SNDS)**

**RESUME
2008 – 2012**

Téléphone : (+229) 21-30-82-44 / 21-30-82-45, 01 B.P. : 323,
Télécopieur : (+229) 21-30-82-46, COTONOU, Email. : ins-benin@insaie-bj.org

Union Européenne

Banque Africaine de
Développement

Octobre 2009

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique
Subsaharienne

ATS: Agent Technique de la Statistique

BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEFOP: Centre de Formation et de Recherche en matière de Population

CNS: Conseil National de la Statistique

DGFRN: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

DPP: Direction de la Programmation et de la Prospective

EDS: Enquêtes Démographiques et de Santé

EMICoV: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des
ménages

INSAE: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

IREEP: Institut de Recherche Empirique en Economie Politique

ISE: Ingénieur Statisticien Economiste

ITS: Ingénieur des Travaux Statistiques

LEADD: Laboratoire d'Etudes Appliquées aux Dynamiques de
Développement

MAEP: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MDCULRFLEC: Ministère Délégué Chargé de la Réforme Foncière et
de la Lutte contre l'Erosion Côtière

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances

MMEE: Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau

MTFP: Ministère du Travail et de la Fonction Publique

NAEMA: Nomenclature des Activités des Etats Membres d'Afristat

NEPAD: Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique

NOPEMA: Nomenclature des Produits des Etats Membres d'Afristat

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONASA: Office National de Sécurité Alimentaire

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SCRP: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

SIPAGeS : Système National Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques

SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

SNIGS : Système National d'Information et Gestion des Statistiques Sanitaires

SNISA : Système National Intégré de Statistiques Agricoles

SSE : Service des Statistiques de l'Emploi

SSN : Système Statistique National

STPS: Secrétariat Technique Permanent Sectoriel

UC : Unité de Coordination

UPD: Unité de Publication et Diffusion

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	1
TABLE DES MATIERES	2
I-INTRODUCTION.....	2
II-DIAGNOSTIC ET EVALUATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	3
III-MISSION, VALEURS ET VISION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	6
IV-AXES STRATEGIQUES.....	7
V-PLANS D' ACTIONS	9
VI-MISE EN PLACE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SNDS.....	10
CONCLUSION.....	11
ANNEXE1 : LISTE DES STRUCTURES AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DE LA SNDS	12
ANNEXE 2 : EXTRAIT DU RELEVÉ DU CONSEIL DES MINISTRES PORTANT APPROBATION DE LA SNDS.....	12

I-INTRODUCTION

L'engagement des pays africains pour promouvoir une gestion axée sur les résultats en matière de développement à l'orée du troisième millénaire a révélé l'insuffisance d'information et a suscité la mise en place d'un cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique

Cette prise de position a constitué, pour le Gouvernement du Bénin dont la vision s'inscrit dans la construction de l'émergence économique, une opportunité pour le développement du système statistique national afin de répondre efficacement aux besoins en données statistiques des stratégies et programmes. Ceci est aussi renforcé par la nécessité de disposer des données fiables et diversifiées dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement, en inscrivant l'évaluation de l'action publique dans son programme, accompagne le renforcement du système statistique national. L'information statistique aide à mieux comprendre la problématique de développement et est essentielle à la prise de décision politique, à la répartition des ressources souvent rares, au suivi du progrès de la Nation et pour rendre la gestion gouvernementale plus transparente et plus responsable. Dans cette perspective, le besoin à temps d'indicateurs socioéconomiques place l'information statistique au centre du dispositif de suivi-évaluation et impose à cette fin la nécessité de réorganiser le secteur de la statistique.

Ainsi, après le lancement officiel des travaux d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique en décembre 2006, le document relatif à ladite stratégie a été examiné et adopté par le Conseil National de la Statistique en sa session ordinaire du 21 décembre 2007. Le présent document en fait la synthèse et s'articule autour des points suivants :

- Diagnostic du système statistique ;
- Vision, stratégie et plan d'actions ;
- Evaluation financière des actions programmées ;
- Suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie.

II-DIAGNOSTIC ET EVALUATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Suite à la mise en place de son système statistique national, le Bénin a entrepris d'importants efforts pour renforcer les capacités de celui-ci, en vue d'accroître sa production et améliorer sa prestation. A cet effet, il bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cependant, ce système présente des lacunes, en termes de qualité, quantité, de couverture, d'analyse et de diffusion de la production statistique.

Un diagnostic approfondi du système a permis de mettre en exergue les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de ce dernier. Il se présente comme suit :

2.1-Forces et Faiblesses

2.1.1-Forces

Le système statistique béninois possède d'énormes atouts qui, s'ils sont exploités de façon efficace et efficiente pourraient l'améliorer. Il s'agit entre autres de :

- l'existence et la riche expérience d'une structure majeure reconnue, l'INSAE, dont les produits statistiques diffusés inspirent assez confiance chez la majorité des producteurs et utilisateurs;
- l'existence d'autres services statistiques performants, notamment :

- ➔ Le Service Statistique, de la Documentation et de la Recherche Opérationnelle du Ministère de la Santé avec son SNIGS souvent auto évalué par les acteurs du système.
 - ➔ Le Service Statistique du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire dont les produits sont régulièrement publiés.
 - ➔ Le Service Statistique du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme qui se distingue par le dynamisme du SIPAGeS et la qualité de ses publications.
 - ➔ La BCEAO, producteur de données statistiques relativement fiables, cohérentes et régulières.
 - ➔ Les instituts d'études et de recherche dont certains atteignent aujourd'hui une stature internationale : le CEFORP, le LEADD, l'IREEP et d'autres encore, actifs non seulement dans l'analyse des données, mais aussi dans la collecte.
- la volonté politique affirmée du gouvernement qui fait de la statistique l'une de ses priorités ;
 - l'appui des partenaires techniques et financiers dans le renforcement des capacités techniques ;
 - l'impact positif de la démocratisation, des efforts de transparence, de la promotion de la gestion axée sur les résultats et de la politique de décentralisation ;
 - la disponibilité de textes législatifs et l'existence d'organismes de coordination, au premier rang desquels le Conseil National de la Statistique ;
 - l'existence de différents Comités consacrés à la coordination ou à la validation des données produites (SNISA, Comité PIB-TOFE, Comité de la Balance des Paiements, Comité de validation des données du Commerce Extérieur, etc.) plus ou moins fonctionnels ;
 - acquis dans le domaine de normalisation et de l'harmonisation et ;
 - la disponibilité de la base de données Beninfo.

Néanmoins, ce système statistique présente des faiblesses.

2.1.1-Faiblesses

Le Système statistique béninois est confronté à d'énormes difficultés qui handicapent son développement. Il s'agit entre autres de :

- l'absence de coordination effective et de programmation (les décrets d'application de la loi relative au Conseil National de la Statistique (CNS) n'ont jamais été pris et le programme national concerté d'activités statistiques n'est pas encore mis en œuvre) ;
- l'inexistence de certaines données dans plusieurs domaines ;
- la limitation des ressources budgétaires ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;
- l'inadéquation du cadre de travail ;
- la non consolidation d'une rigueur méthodologique ;
- le faible partenariat entre les producteurs et les utilisateurs et ;
- la faible accessibilité et visibilité des données statistiques.

Outre ces faiblesses, le système statistique fait face à des menaces et peut également profiter des opportunités.

2.2-Menaces et opportunités

2.2.1-Menaces

Plusieurs phénomènes constituent des menaces pour le système de statistique national. Il s'agit de :

- l'insuffisance de volonté politique en matière de promotion des activités ;

- l'ajournement de la dynamisation du CNS et sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ;
- l'absence d'atmosphère participative, d'émulation et de stimulation au sein du système statistique béninois ;
- l'insuffisance de la contribution financière de l'Etat dans la production statistique publique ;
- le manque de financement extérieur pour certaines activités ;
- l'absence d'un statut motivant et de conditions incitatives permettant de maintenir les cadres statisticiens en service dans le SSN ;
- la déperdition probable des agents expérimentés ;
- les départs à la retraite, la faiblesse de la rémunération ainsi que la détérioration du cadre de travail et ;
- la maîtrise du fonctionnement d'un service par un seul agent.

Toutefois, l'horizon des opportunités est favorable.

2.2.2-Opportunités

De bonnes opportunités à saisir s'offrent actuellement au système statistique béninois et sont, entre autres :

- la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) de même que le concept de gestion axée sur les résultats adoptés par le Gouvernement. En effet, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que la préparation de sa mise à jour, fournissent un cadre cohérent de développement du SSN ;
- l'adhésion du Bénin à divers engagements internationaux notamment les OMD et le NEPAD constitue également des opportunités à saisir. Car l'obligation de satisfaire aux exigences de ces cadres de développement exige que le SSN du Bénin dispose de données fiables, cohérentes, harmonisées, produites à temps et régulièrement mises à jour ;

- la prise de conscience de l'importance de la statistique dans l'aide à la décision, le pilotage macroéconomique, le développement économique, social et démocratique du pays ;
- l'environnement international propice au renforcement des capacités des SSN, l'environnement renforcé par l'action de sensibilisation menée par Paris 21 ;
- la volonté des Partenaires Techniques et Financiers à appuyer le Bénin dans le développement et le renforcement des capacités statistiques est une opportunité comme en témoigne leur appui à l'élaboration de la SNDS ;
- la politique de décentralisation, le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre nécessitent des statistiques désagrégées, ce qui constitue une opportunité pour le SSN.

A l'opposé, les défis à relever sont énormes.

2.2.3-Défis majeurs

Compte tenu des menaces qui guettent le système statistique et les opportunités dont il dispose, les défis que ce système devra réaliser sont les suivants :

- coordonner la production, l'analyse et l'utilisation de données et régler les questions connexes ;
- mettre à contribution toutes les unités de production de statistiques et constituer un cadre d'intervention pour relier les différents secteurs ;
- entreprendre les activités destinées à améliorer la connaissance de la statistique ;
- mettre en place un cadre cohérent pour l'assistance bilatérale et multilatérale ;
- intégrer les activités en cours et mettre à profit l'expérience accumulée par d'autres pays ;

- se conformer aux normes internationales, notamment celles ayant trait à la qualité des données ;
- se baser sur les meilleures pratiques en matière de planification et de renforcement des capacités statistiques ;
- s'inspirer des meilleures pratiques en matière de développement organisationnel et de gestion ;
- servir de cadre cohérent pour l'assistance bilatérale et multilatérale.

III-MISSION, VALEURS ET VISION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

La SNDS vise à améliorer les capacités du système statistique national. Elle permettra de mettre en œuvre des réformes et chantiers focalisés sur :

- l'engagement sur une gestion axée sur les résultats ;
- un cadre participatif de planification au service du développement national ;
- une réponse aux besoins en matière de suivi-évaluation du DSRP et des OMD ;
- une stratégie d'amélioration et de renforcement des capacités du SSN.

3.1-Mission du système statistique national

La mission dévolue à un système statistique national, généralement définie par une loi statistique, est de produire et fournir des données statistiques de qualité, fiables et cohérentes afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Cette mission repose, entre autres, sur :

- la collecte, le traitement, l'analyse, la publication, la diffusion et l'archivage des statistiques dans les délais et dans le respect des normes internationales ;
- la coordination de la production et l'assistance de l'institut statistique aux autres structures du système statistique ;
- la dissémination de la culture statistique ;
- la formation et le recyclage du personnel spécialisé ;
- le développement de la recherche appliquée.

3.2-Valeurs du système statistique national

Les valeurs selon lesquelles la production statistique doit être réalisée sont à partager par toutes les composantes du système statistique national. Elles sont :

- **le professionnalisme** qui donne confiance aux utilisateurs qui seront confortés par la compétence et le professionnalisme avec lesquels la production est réalisée ;
- **la crédibilité** qui vise à assurer la fiabilité des statistiques et à accroître la confiance du public dans l'objectivité et le professionnalisme du système ;
- **la légitimité** qui montre que les activités statistiques sont menées dans l'intérêt du pays et que le système répond véritablement à un besoin essentiel.
- **l'intégrité** qui amène le SSN à élaborer et utiliser des méthodes objectives et transparentes pour fournir des statistiques et autres produits fiables, basés sur des principes prévisionnels et sur les meilleures pratiques ;
- **l'impartialité** qui empêche le trucage et la manipulation de la production statistique ainsi que la complaisance ;

- **l'esprit d'équipe** qui conduit à atteindre les objectifs fixés en travaillant en équipes bien coordonnées.

3.3-Vision du système statistique national

Il s'agit de visualiser l'étendard de référence auquel le SSN aspire atteindre à brève échéance, en vue de le rendre performant et capable de satisfaire la demande en informations statistiques nécessaires à la conception et au suivi/évaluation des politiques et programmes de développement ainsi que les besoins des autres utilisateurs.

Une telle vision est énoncée comme suit : « **Disposer d'ici à l'horizon 2012 d'un SSN intégré et fonctionnel incluant des bases de données et contribuant à la promotion d'une plus grande utilisation de l'information statistique pour la gestion courante et planifiée tant dans le secteur public que dans le secteur privé en vue d'un pays émergent** ».

Cette vision est déclinée en plusieurs axes stratégiques.

IV-AXES STRATEGIQUES

La réalisation de la vision du Système Statistique National s'appuie sur cinq axes stratégiques comprenant chacun plusieurs objectifs spécifiques (ou objectifs opérationnels).

- ➔ **Axe stratégique I** : Dynamisation institutionnelle du SSN ;
- ➔ **Axe stratégique II** : Production statistique adaptée ;
- ➔ **Axe stratégique III** : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique ;
- ➔ **Axe stratégique IV** : Développement qualitatif des ressources humaines ;

- ➔ **Axe stratégique V** : Financement de la SNDS.

4.1- Axe stratégique 1 : Dynamisation institutionnelle du SSN

Cet axe stratégique répond à la nécessité de mettre à jour et de diffuser le cadre réglementaire et législatif qui régit les activités statistiques, d'optimiser l'organisation du SSN et de rendre fonctionnel la coordination statistique. Il comprend également le renforcement en personnel des structures de production statistique.

- ➔ **Objectif stratégique 1.1.** Assurer la diffusion de la loi n°99-014 du 12 avril 2000 et l'adhésion de tous les acteurs du SSN
- ➔ **Objectif stratégique 1.2.** Optimiser l'organisation du SSN en rendant fonctionnels tous les services statistiques des ministères
- ➔ **Objectif stratégique 1.3.** Rendre fonctionnelle la coordination statistique et assurer le renforcement en personnel des structures de production statistique

4.2- Axe stratégique 2 : Production statistique adaptée

Il s'agit d'assurer la production régulière de statistiques de qualité qui respectent les normes internationales et qui sont adaptées aux besoins des utilisateurs dans un pays émergent. Cet axe stratégique comporte deux volets : [1] l'amélioration de la normalisation statistique et [2] la mise en place d'une production statistique adaptée et régulière, qui inclut la disponibilité des équipements et fournitures nécessaires.

- ➔ **Objectif stratégique 2.1.** Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique
- ➔ **Objectif stratégique 2.2.** Assurer la production régulière de statistiques de qualité, crédibles et adaptées aux besoins des utilisateurs (investigation à moindre coût)

4.3- Axe stratégique 3 : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique

L'objectif est de favoriser l'accès aux données et informations statistiques, d'assurer la mise en place des bases de données idoines et de promouvoir la culture statistique.

- **Objectif stratégique 3.1.** Améliorer l'accès aux données et informations statistiques (accès aux fichiers d'enquête, diffusion directionnelle, promotion de l'analyse approfondie)
- **Objectif stratégique 3.2.** Assurer la mise en place de bases de données et l'archivage de l'information statistique
- **Objectif stratégique 3.3.** Etablir un partenariat Producteurs/Utilisateurs (promotion des analyses approfondies des données)

4.4- Axe stratégique 4 : Développement qualitatif des ressources humaines

A ce niveau, il sera élaboré et mis en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines, de revalorisation de la profession de statisticien, incluant les professions assimilées (démographes, informaticiens, géographes...).

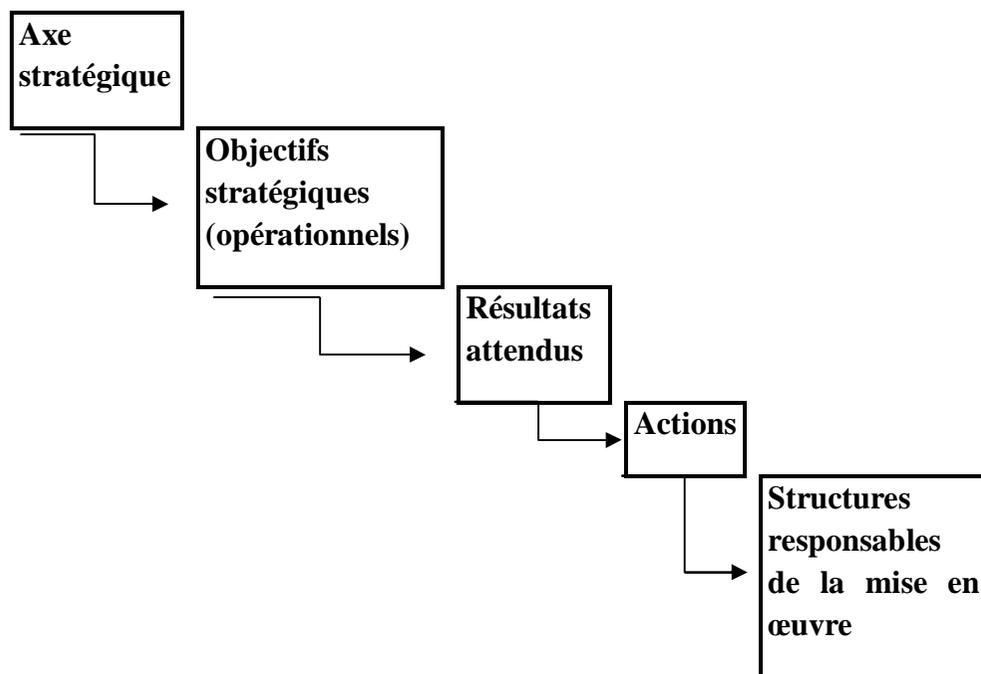
- **Objectif stratégique 4.1.** Elaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et de gestion des ressources humaines
- **Objectif stratégique 4.2.** Assurer la revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés
- **Objectif stratégique 4.3.** Promouvoir l'enseignement des statistiques dans les différentes facultés universitaires

4.4- Axe stratégique 5 : Développement qualitatif des ressources humaines

Cet axe stratégique vise à assurer et à pérenniser le financement des opérations statistiques, qu'elles soient courantes ou non.

- **Objectif stratégique 5.1.** Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des opérations de statistiques courantes
- **Objectif stratégique 5.2.** Elaborer des plaidoyers et des plans de financement des opérations d'enquêtes spéciales

A chaque objectif stratégique seront associés des résultats attendus dont la réalisation sera obtenue grâce à des actions. La structure responsable de la mise en œuvre de chaque action sera précisée. Dans certains cas, la structure bénéficiaire de l'action pourra être différente de celle assurant sa mise en œuvre. Ce sera souvent le cas des actions assurées par le Conseil National de la Statistique qui bénéficient à d'autres structures. Le cadre logique sera ainsi le suivant :



V-PLANS D' ACTIONS

Les plans d'actions visent à identifier et à décrire les actions à mettre en œuvre pour réaliser les axes stratégiques découlant de la vision, à traduire en activités les objectifs opérationnels retenus et susceptibles de lever toutes les contraintes paralysant le système statistique national.

5.1- Dynamisation institutionnelle du SSN

Les actions à mener dans le cadre des plans d'actions de cet axe stratégique visent :

Concernant le premier objectif stratégique, à créer un Groupe de Travail au sein du CNS pour inventorier les entités, agents et activités composant le SSN Béninois, vulgariser la loi statistique au sein du CNS, évaluer la

mise en application des textes actuels par les membres du SSN et organiser une réunion générale de sensibilisation, d'information et d'appropriation du contenu de la loi en vue de l'adhésion de tous les acteurs de la production statistique.

Concernant le deuxième objectif stratégique, à créer une synergie entre producteurs privés, publics et parapublics, une dynamisation des structures de coordination statistique au niveau sectoriel et une meilleure coordination du SSN en vue d'une publication d'autorité.

Concernant le troisième objectif stratégique, à renforcer les capacités des acteurs du SSN en nombre et en formation, à améliorer les conditions de travail et recruter ou former des cadres statisticiens, informaticiens et des adjoints techniques de la statistique.

5.2- Production statistique adaptée

Cet axe porte sur la réalisation d'une production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins de tous les utilisateurs. Les actions programmées à cet effet se présentent comme suit:

Concernant le premier objectif stratégique, les actions sont relatives à la rédaction du COMPENDIUM qui prend en compte les spécificités béninoises, à l'élaboration du manuel de procédures de collecte, au traitement et à l'analyse pour les opérations courantes et spéciales ainsi qu'à l'élaboration du manuel de procédures de traitement et d'archivage des données statistiques, etc. ont été programmées.

Concernant le deuxième point, la SNDS prévoit la réalisation d'une étude sur les besoins en informations statistiques nécessaires pour les politiques économiques, financières et sociales à mettre en œuvre dans le cadre de la vision du gouvernement et la réalisation des analyses approfondies des enquêtes d'envergure nationale.

5.3- Promotion de l'utilisation et de la culture statistique

Les activités à réaliser à ce niveau, visent à convaincre les responsables politiques, administratifs et privés de l'importance stratégique que revêtent les données statistiques dans le processus de gestion et de formulation de politiques de développement et de prise de décision afin de développer la culture statistique au niveau de la population.

L'analyse et la recherche doivent constituer une préoccupation du SSN pour mieux fixer, comprendre et prévoir les évolutions des événements mesurés et faire valoir l'information statistique.

5.4- Développement qualitatif des ressources humaines

Le plan d'actions consiste dans un premier temps à inventorier les ressources humaines disponibles en matière de statistique, et dans un second temps, à renforcer les capacités humaines nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS.

5.5- Financement de la SNDS

Les plans d'action élaborés à ce niveau concernent la création d'un groupe de travail au sein du CNS, chargé de faire des recommandations sur les procédures et mécanismes requis pour le financement des opérations courantes et spéciales ainsi que l'élaboration d'un plan de financement, prenant en compte les promesses financières internes et externes.

Ces actions visent la mobilisation des ressources financières pour les programmes et la sécurisation du financement en vue de la pérennisation d'une production statistique de qualité.

VI-MISE EN PLACE ET SUIVI-EVALUATION DE LA SNDS

La mise en œuvre de la SNDS est du ressort de toutes les structures du système statistique national. C'est une étape capitale pour la mise en œuvre effective de la SNDS. Il est créé un cadre efficace de la gestion de la mise en œuvre.

Ce cadre devra comprendre, entre autres, des mécanismes de flexibilité, de contrôle et du suivi afin de pouvoir tenir compte des changements, des problèmes et des opportunités qui pourraient se présenter lors de sa mise en œuvre. Ceci permettra de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints, et/ou de suggérer des correctifs pour maintenir la performance conforme à la stratégie.

Par ailleurs, il est prévu de mener une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale par un cabinet d'études étranger.

6.1- Besoins de financement de la SNDS

Le financement de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la SNDS nécessite des ressources humaines, financières et matérielles importantes. Ces ressources sont mobilisées prioritairement auprès du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Les fondations et les ONGs sont sollicitées de façon subsidiaire. Le tableau ci-dessous présente l'estimation de l'enveloppe du coût de la réalisation de la SNDS qui s'élève à trente trois milliards cinq cent cinquante deux millions trente six mille (33 552 036 000) F CFA.

Tableau 1: Coût total du plan d'actions (milliers de FCFA)

	An1	An2	An3	An4	An5	Total
CNS (Mise en œuvre de la SNDS)	90 000	60 000	40 000	40 000	40 000	270 000
Axe stratégique 1. Dynamisation institutionnelle du SSN	3 705 137	978 075	978 223	978 377	978 535	7 618 347
Axe stratégique 2. Production statistique adaptée	3 977 776	2 104 145	2 395 185	3 181 476	5 858 566	17 517 146
Axe stratégique 3. Promotion de l'utilisation et de la culture statistique	3 305 069	804 679	762 921	781 846	758 246	6 412 761
Axe stratégique 4. Développement qualitatif des ressources humaines	375 146	344 984	337 884	337 884	337 884	1 733 782
Axe stratégique 5. Financement de la SNDS	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Total	11 453 128	4 291 883	4 514 213	5 319 583	7 973 231	33 552 036

CONCLUSION

Dans le souci de promouvoir l'utilisation des statistiques comme un outil d'aide à la prise de décision, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est élaborée. Elle a permis de faire le diagnostic du Système Statistique National en mettant en exergue ses forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Le Conseil National de la Statistique (CNS) dispose d'une compétence avérée dans la production et la diffusion des données statistiques. Des logiciels intégrés de certains départements ministériels constituent des atouts d'amélioration de la production. Les faiblesses de ce système résident d'une part, dans le manque de renforcement de capacité au niveau de certaines structures productrices de statistiques et de certains départements ministériels qui ne disposent pas encore de service statistique. D'autre part, l'insuffisance de moyens financiers ne permet pas l'accomplissement des activités programmées. Enfin, un programme national intégré n'est pas élaboré par le Conseil National de la Statistique. Les opportunités observées découlent du suivi-évaluation des DSRP, des OMD et de la mise en œuvre des plans de développement communaux.

La vision du développement statistique consacre la promotion de la culture statistique. Pour ce faire, un plan d'actions intégré de tous les producteurs et les utilisateurs de la statistique tant publics que privés a été élaboré. Une évaluation financière a été effectuée. Cette œuvre a bénéficié de l'appui financier des partenaires techniques et financiers.

ANNEXE1 : Liste des structures ayant contribué à l'élaboration de la SNDS

Le document de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) du Bénin a été élaboré suivant une approche participative. A cet effet, le dispositif suivant a été mis en place pour conduire les travaux. Il s'agit de :

- 1- Un Secrétariat Technique Permanent (STP) qui a joué le rôle de maître d'œuvre. Il regroupe, sous la conduite d'un coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'INSAE, les rapporteurs des comités sectoriels ad'hoc, choisis parmi les cadres de l'INSAE, un représentant de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et un représentant de la Cellule de Suivi des Programmes de Reformes Economiques et Structurelles (CSPRES) actuelle CSPEF (Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financières). Le STP, assisté par un consultant international, a organisé les études et travaux techniques nécessaires à l'élaboration de la SNDS et a coordonné les activités des comités sectoriels ;
- 2- Sept (7) Comités Sectoriels ad' hoc chargés de l'élaboration de la stratégie de leurs secteurs respectifs :
 - Comité 1 : Statistiques démographiques et sociales (santé, éducation, emploi, travail et démographie) ;
 - Comité 2 : Statistiques économiques et financières (comptabilité nationale, prix, industrie, échanges commerciaux, autres statistiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles) ;
 - Comité 3 : Statistique du développement rural et de l'environnement (agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, chasse, hydraulique et environnement) ;

- Comité 4 : Traitement et archivage des données statistiques liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Comité 5 : Publication et diffusion des statistiques intégrant les technologies de l'information et de la communication (tic) ;
- Comité 6 : Développement institutionnel et ressources humaines (organisation du système statistique et ressources humaines, formation, carrières) ;
- Comité 7 : Stratégies de financement, programmation et mécanisme de suivi et d'évaluation.

3- Six (6) consultants dont un international, chef de mission, chargé d'assister chacun des cinq autres et de les orienter dans leurs travaux : ils sont chargés notamment de l'élaboration des projets du diagnostic sectoriel, des plans d'actions sectoriels et des documents de travail des comités. Les rapporteurs des deux derniers comités sectoriels qui ont un caractère transversal ont préparé les travaux desdits comités.

ANNEXE 2 : Extrait du Relevé du Conseil des Ministres portant approbation de la SNDS

Adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du jeudi 02 octobre 2008, tenue sous la présidence de Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, assurant l'intérim du Chef de l'Etat.

Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

Communication n° 1696/08

Adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Approuvé avec recommandations.

Il est demandé

1°- au Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique :

- de prendre toutes les dispositions utiles afin d'une part, de procéder à la dynamisation institutionnelle du Système Statistique National (SSN) et d'autre part, d'assurer une production statistique adaptée, tout en veillant à la promotion de l'utilisation et de la culture statistique et au développement qualitatif des ressources humaines ;
- de prendre toutes les dispositions pour mobiliser, en collaboration avec le Ministre de l'Economie et des Finances, les fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique ;
- d'associer, concernant l'axe 4^{ème}, le Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle et les trois ministres en charge de l'Education ;
- d'impliquer l'INSAE dans le choix des indicateurs sectoriels ;

2°-au Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et au Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire, de veiller à l'application de la loi N° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique qui dispose que la réalisation de toute enquête, toute étude statistique et socio-économique couvrant au moins une commune doit requérir l'avis préalable dudit Conseil.